La ville d'Ecully

Mes démarches

La Ville d'Écully vous accompagne dans votre vie quotidienne et pour la réalisation de vos démarches.

ATTENTION
Les démarches par internet sont obligatoires pour :
- Le recensement des jeunes (site Service Public)
- Les demandes d'actes d'état civil (site internet d'Ecully)
- L'inscription sur les listes électorales (site Service Public)

Une prise de rendez-vous en ligne est nécessaire pour
- L'établissement des titres d'identité (pré demande sur le site de l'ANTS)
- Le dépôt des dossiers de mariage et l'enregistrement des PACS
- La plupart des démarches d'état-civil

URBANISME : Le service reçoit uniquement sur rendez-vous, à prendre en ligne. Lien pour prise de rendez-vous sur la page Service urbanisme. Accueil téléphonique les mardis matin (8h30-12h) et mercredis, jeudis et vendredis (13h30 à 17h).





Portail famille



État civil - Affaires générales

- OBTENIR UN ACTE D'ÉTAT CIVIL EN LIGNE
- NAISSANCE ET RECONNAISSANCE
- MARIAGE
- LIVRET DE FAMILLE
- CHANGEMENT DE NOM

- CHANGEMENT DE PRÉNOM
- PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)
- PARRAINAGE RÉPUBLICAIN
- CIMETIÈRE - AFFAIRES FUNÉRAIRES
- CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT
- INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES
- RECENSEMENT CITOYEN
- ATTESTATION D'ACCUEIL
- LÉGALISATION DE SIGNATURE ET AUTRES ATTESTATIONS



Inscriptions mode de garde pour les tout-petits

La référente parentalité vous reçoit sur rendez-vous pour vous aider à choisir un mode de garde pour vos tout-petits.





Voirie

- DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'OCCUPATION DE LA VOIE PUBLIQUE
- LUTTE CONTRE LES TAGS



Aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie

Afin de préserver les ressources naturelles, la Ville propose une aide financière pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie depuis le 1er...





Inscription sur le registre canicule et grand froid



Prêt d'un broyeur à végétaux pour les particuliers

La Ville propose le prêt gratuit de broyeurs à végétaux électriques aux particuliers écullois.





Nouveaux arrivants

Vous venez d'emménager à Écully ou vous allez bientôt nous rejoindre ? En ce cas, bienvenue chez vous ! Voici quelques démarches qui pourraient vous..



Louer une salle

La commune propose différentes salles à louer pour les associations, particuliers Écullois ou non : à l'Espace Écully et au Centre culturel.



Cartes grises

Concernant les certificats d'immatriculation, toutes les démarches se font désormais en ligne.



Aide à la destruction de nids de frelons asiatiques

Afin de lutter contre la prolifération des frelons asiatiques, la Ville propose une aide financière pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques...



Permanences conciliateur-avocat-notaire

La mairie accueille des permanences du conciliateur de justice pour vos litiges (montant inférieur à 5000€), d'avocat pour des conseils d'accès au...

MAIRIE D'ÉCULLY
1 place de la Libération
CS 80212
69134 écully Cedex

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même horaires sauf lundi : journée continue de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser